

PROGRAMME DES TRAVAUX



LOTISSEMENT DE
POGGIO ROSSO

PERMIS D'AMENAGER

JUIN 2009

Sommaire

I) VOIRIE	3
1) Accès.....	3
2) Voirie	3
II) RESEAUX DIVERS.....	4
1) Eau potable et protection incendie.....	4
i) Plan d’AEP.....	4
ii) Branchements individuels	4
iii) Protection incendie	4
2) Assainissement	4
3) Eaux Pluviales	4
4) Electricité.....	5
5) Eclairage public.....	5
6) Téléphone.....	5
III) ESPACES VERTS ET PLANTATIONS	5

Le présent programme fixe les caractéristiques et les conditions de réalisation des travaux relatifs à l'équipement du lotissement et précise les modalités de raccordement des équipements aux bâtiments dont l'édification est prévue.

Il est complété par les plans énumérés ci-après :

1. Plan de situation
2. Plan cadastral
3. Plan topographique
4. Plan parcellaire et zones aedificandi
5. Plan local poubelle
6. Profils en travers
7. Plan voirie
8. Réseau eau potable et incendie et eaux usées
9. Réseau assainissement pluvial et éclairage public
10. Réseau électricité et Réseau France Télécom

I) VOIRIE

1) Accès

L'accès au lotissement se fera à partir de la route Nationale par un raccordement aménagé à cet effet.

La composition de la chaussée de raccordement sera identique à celle de la voie principale.

Un portail d'accès automatique sera installé

2) Voirie

Elle sera privée et aura une emprise de 7,00 m. Des stationnements pour visiteurs seront prévus (cf. plan).

Les entrées de chaque lot seront positionnées en retrait de 4,00 m par rapport à la voie publique. La voirie sera constituée d'une bande de roulement en bicouche, d'un accotement de largeur variable comprenant 1,00 m de trottoir traité en tuf ; sous lequel seront implantés les réseaux et d'un autre accotement de 1,00 m réservé aux éclairages (cf. profil en travers plan n°2.6).

Les trottoirs seront accessibles aux handicapés par l'aménagement de bordures conformes au décret 99-756 du 31 Aout 1999.

Les aires de stationnement seront traitées de la même façon que la chaussée.

II) RESEAUX DIVERS

1) Eau potable et protection incendie

i) Plan d'AEP

Dans l'aménagement de la voie depuis la route Nationale, l'alimentation est prévues en conduites en fonte de diamètre Nominal 100 mm et seront posées de préférence sous trottoirs. Le raccordement comportera une vanne de fermeture générale du lotissement.

Des jeux de vannes seront mis en œuvre pour permettre d'isoler les tronçons en cas d'intervention pour d'éventuelles réparations. Des dispositifs de vidanges de l'ensemble du réseau ou d'une partie, ainsi que des ventouses (purge d'air) aux points hauts.

ii) Branchements individuels

Tous les branchements comporteront une vanne d'arrêt et une bouche à clé vers le lot et en bout des conduites de branchement il sera prévu un regard permettant de recevoir le compteur général et les pièces accessoires

iii) Protection incendie

La protection incendie sera assurée par trois bornes à incendie.cf plan 2.8.

2) Assainissement

Du type collectif, le réseau séparatif est constitué d'une conduite P.V.C. de diamètre 160 mm sur l'ensemble du linéaire.

La conduite principale suivra la voirie principale lorsque cela est possible ou en bas des lots si la topographie l'exige.

Les regards de visite seront disposés sur ces conduites suivant les détails, aux points prévus au plan sans excéder les 50 ml entre deux regards. L'ensemble sera raccordé au réseau communal.

3) Eaux Pluviales

Il est prévu un réseau enterré pour les écoulements pluviaux. L'évacuation des eaux de surface se fera par les caniveaux de chaussée et dirigée vers les

espaces verts, aménagés à cet effet. Dans la zone verte sera installé un bassin d'orage permettant la rétention de 650 m³ d'eau calculé sur un épisode pluviométrique d'ordre décennal. Un certain nombre de dispositions seront prises pour éviter l'érosion. Cf plan 2.9 et dossier loi sur l'eau.

4) Electricité

Le raccordement au réseau EDF se fera en accord avec les services techniques d'EDF à partir du transformateur existant.

De ce point tous les départs constitueront le réseau basse tension construit en souterrain permettant la desserte de tous les lots.

5) Eclairage public

Tout le réseau sera construit en souterrain, les bornes d'éclairage seront disposées comme indiqué au plan 2.9.

6) Téléphone

Le raccordement au réseau France Telecom se fera à partir d'une chambre L2T situé le long de la route nationale.

De ce point à tous les lots, le réseau sera construit en souterrain avec chambres de tirage et fourreaux conformément aux prescriptions des services de France Telecom.

Les chambres de tirages prévues sous trottoirs, permettront le raccordement de tous les lots au réseau France Telecom par l'intermédiaire de fourreaux depuis ces chambres jusqu'aux limites des lots.

III) ESPACES VERTS ET PLANTATIONS

Les parties communes du lotissement, à l'exclusion de celles occupées par la voirie, constitueront les espaces verts du lotissement.

Les parkings visiteurs recevront un arbre à haute tige (mûrier platane) pour deux emplacements de véhicules.

Le Lotisseur

Fait, le 19 Mai 2009